



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq et le dix-sept octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, LAURENT Marianne, PAPIER Patrick, RALLON Daniel, SAMPEDRO Nathalie.

Absents excusés : M. MURAZZANO Marc représenté par AURRAN Robert

Absents non excusés : Madame BOUZIDI Yasmine, Monsieur JACOB Patrick.

Nb de membres : 15

Présents : 13

Votants : 13

Pour : 13

Contre :

Abstention :

Délibération 2025-22D : Projet de signalétique du massif du Tournaire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération n°6.4 du Bureau métropolitain de la Métropole Nice Côte d'Azur du 14 novembre 2024 apportant soutien au développement de la montagne,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Considérant que depuis 2021, les communes de La Tour, Clans, Lantosque, Marie, Utelle, Roquebillière, Valdeblore et Venanson se sont engagées dans une démarche collective de valorisation du massif du Tournaire,

Considérant que ce projet a été inscrit et porté par la Métropole Nice Côte d'Azur dans le cadre de la stratégie Espace Valléen Tinée-Vésubie 2021-2027, et identifié au titre du programme "Avenir des Vallées",

Considérant qu'une première étude stratégique, conduite à l'échelle de l'ensemble du massif en 2023-2024, a permis de définir un plan d'actions pluriannuel,

Considérant que dans sa continuité, une étude-action "signalétique", cofinancée à 80 % par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et à 20 % par la Métropole, a été menée en 2025,

Considérant que cette étude a abouti à la proposition d'un concept de signalétique fédérateur et pérenne, visant à valoriser les patrimoines naturels, culturels et immatériels des villages du massif.

Considérant que ce concept a été présenté par le bureau d'études lors du comité de pilotage du 10 septembre 2025, puis validé par le Comité de sélection Avenir des Vallées le 8 octobre 2025, qui a émis un avis très favorable au projet,

Considérant qu'il convient à présent de :

- Valider le principe du projet de signalétique pour le massif du Tournaire ;
- Autoriser la mise à disposition de terrains communaux pour permettre à la Métropole d'implanter le mobilier de la signalétique.

AR Prefecture

006-210600425-20251017-2025D22-DE
Reçu le 21/10/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le principe du projet de signalétique du massif du Tournairêt, conduit par la Métropole Nice Côte d'Azur dans le cadre du programme "Avenir des Vallées – Espace Valléen Tinée-Vésubie".
- **AUTORISE** la mise à disposition des terrains communaux nécessaires à l'implantation du mobilier signalétique par la Métropole Nice Côte d'Azur, sans transfert de propriété, pour la durée du projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette opération, et notamment la convention de mise à disposition et toute pièce administrative afférente

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le 21/10/2025

Et publication ou notification du 24/10/2025



Le Maire

Roger MARIA